



RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 juin 2022

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

Fonds commun de placement

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 22 rue Joubert - 75009 PARIS

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 1-3 place Valhubert - 75013 PARIS

Code I.S.I.N. des parts :

Libellé	Code ISIN
C	FR0010214213
CS	FR0014005OS6
I	FR0013484573

Classification :

Actions des pays de la zone Euro

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du résultat	Affectation des plus-values
C	FR0010214213	Capitalisation	Capitalisation
CS	FR0014005OS6	Capitalisation	Capitalisation
I	FR0013484573	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

De classification « actions des pays de la zone Euro », le FCP, géré sur le thème du développement durable et selon une approche ISR, a pour objectif d'offrir, sur un horizon de cinq ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'Euro Stoxx.

Indicateur de référence

L'indicateur de comparaison a posteriori du fonds est le suivant : Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes nets réinvestis).

Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis), représentatif du marché des plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro.

L'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) est relatif aux plus grandes capitalisations de la zone Euro. Cet indice, composé d'environ 300 sociétés, est uniquement pondéré sur le flottant et non pas sur la capitalisation boursière. Le code Bloomberg est : SXXT.

L'indice est établi par la société STOXX et est disponible sur le site www.stoxx.com.

L'administrateur STOXX est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Conformément à sa classification, le FCP est en permanence exposé, à hauteur de 60% minimum de son actif net, aux marchés des actions des pays de la zone Euro (et éventuellement françaises).

Le FCP est investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum de son actif net en titres ou droits éligibles au PEA.

La sélection des valeurs composant le portefeuille est réalisée sur la base d'une combinaison de critères éthiques, de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après.

Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement s'articule comme suit :

(i) Le portefeuille est géré sur le thème du développement durable défini comme étant « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'aptitude des générations futures à couvrir leurs propres besoins » (ONU - rapport Brundtland - 1987).

Dans cette perspective, les enjeux majeurs de cette thématique sont ceux liés à la démographie, au développement et à l'éducation, à la gestion des ressources de la planète.

A ce titre, les opportunités d'investissements sont orientées vers des entreprises dont l'activité et/ou la Recherche & Développement sont liées aux domaines suivants :

- efficacité énergétique ;
- gestion des ressources et déchets ;
- énergies renouvelables ;

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

- santé ou nutrition
- services à la personne ou éducation ;
- Testing, Inspection ou Certification.

Les entreprises sélectionnées devront avoir au moins 25% de leur activité (part du chiffre d'affaires et/ou de l'excédent brut d'exploitation) et/ou de leur Recherche & Développement (pourcentage annuel) liées à l'une au moins des 6 thématiques précitées. Ce pourcentage pourra être inférieur dans les cas suivants :

- conglomerats dont une branche d'activité est liée à l'une des thématiques,
- sociétés dont un ou plusieurs produits/services liés à l'une des thématiques sont appelés à se développer au-delà de 25% de l'activité ou de la recherche et développement,
- sociétés fournissant aux acteurs des grandes thématiques des produits/services directement liés et/ou indispensables à ces thématiques.

(ii) L'univers d'investissement du FCP est ensuite filtré selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable). Le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

• Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.

• Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris selon une approche « best in universe » (exemples pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; exemples pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et ceux de la « Touche ECOFI » (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Les émetteurs sont répartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 9 et,

dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes. Le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille est de 90% minimum de l'actif net, hors liquidités.

• Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie et les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort).

Le processus ISR appliqué à l'OPC conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5.

Les critères retenus pour évaluer la note ESG des émetteurs publics et privés ne sont pas identiques. A note équivalente, un émetteur privé et un émetteur public ne sont pas strictement comparables. Par ailleurs, les notes ESG sont calculées à travers l'approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Malgré la prise en compte des enjeux ESG les plus matériels en fonction du secteur, cette approche peut potentiellement créer des biais sectoriels. Après l'application de ces trois principes et l'exclusion de 20% minimum des valeurs les moins bien notées, la note ESG de l'OPC est supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement Europe de Vigeo Eiris. Une présentation détaillée du processus ISR est disponible sur notre site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et une analyse de la rentabilité espérée de l'investissement par rapport aux risques inhérents à la société :

- ratios financiers,
- modèle d'entreprise,
- qualité de la technologie, du service,
- positionnement concurrentiel,
- perspectives de croissance,
- qualité du management.

Le processus d'investissement accorde une importance particulière aux catalyseurs susceptibles d'influer positivement ou négativement sur le cours de la valeur tels que :

- les annonces de résultats,
- les opérations de croissance externes et/ou restructurations,
- les changements de réglementation.

Enfin, le gérant a la faculté d'investir le portefeuille en titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTF, BTAN, et OAT), soit en période

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

de mauvaise orientation des marchés actions en vue d'améliorer la régularité des revenus, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans l'OPC sont listés ci-après.

- **Risque de perte de capital :** L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvert lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque action :** Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- **Risque de taux :** Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

- **Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations :** sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entraînant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la gestion des garanties :** L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risque juridique :** Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- **Risque de change :** Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de spécialisation :** Le portefeuille est spécialisé sur le thème du développement durable autour duquel sont concentrés les investissements. Cette spécialisation sectorielle offre moins de diversité en termes de rendement et de risques qu'un produit généraliste intervenant sur l'ensemble de l'univers des actions, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de durabilité :** Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection : néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Au 30 juin 2022, la VL (Part C) du FCP ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES a baissé de -10.54 % par rapport au 30 juin 2021, surperformant de 2.75% son indice de référence, l'EUROSTOXX, qui a baissé de -13.29% sur la période.

L'actif net du FCP, entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 a baissé de -5.67%, passant de 54.04M€ à 50.97M€. Cette baisse est due à la performance négative du portefeuille corrigée des souscriptions et des rachats, le nombre de part C ayant augmenté de 16.05%, le nombre de part I ayant baissé de -31.75%.

En dépit de nouvelles vagues de la Covid, au cours du second semestre 2021, la conjoncture économique a plutôt offert de bonnes surprises, les économies se montrant de plus en plus résilientes. Ainsi, les US et l'Europe vont terminer l'année 2021 avec une croissance comprise entre 5% et 6% en glissement annuel.

Cette excellente performance résulte de la réouverture des économies rendue possible par la généralisation de la vaccination (au moins dans le monde occidental), par des politiques budgétaires expansives (plans de soutien aux US et en Europe...) et par des politiques monétaires qui sont restées très accommodantes.

Ainsi jusqu'à la fin de l'été, malgré la forte remontée de l'inflation (hausse du prix des matières premières, hausse du coût du fret, goulets d'étranglement, marché du travail très tendus dans certains secteurs...), la FED est restée très prudente considérant que cette inflation était transitoire et que l'économie n'était pas encore assez forte (le nombre d'emplois étant encore loin de son niveau pré-covid).

La BCE affichait aussi sa prudence quant aux conséquences économiques de la crise sanitaire et jugeait que la hausse de l'inflation serait temporaire, une partie de celle-ci provenant d'effets de base.

Cette attitude très accommodante des banques centrales, assurant toujours le maintien d'amples liquidités, a entraîné une détente des taux à long terme de part et d'autre de l'Atlantique, une réduction des marges de crédit et une hausse des marchés actions.

La rentrée de septembre a marqué un tournant dans les politiques monétaires : Lors de son FOMC, la FED a surpris par sa volonté de réduire rapidement ses achats de titres mais n'évoquait pas encore de hausse de taux. Ce n'est qu'en décembre, que la Fed décidait d'accélérer le rythme de ses achats et envisageait dorénavant 3 hausses de taux en 2022 au vu d'une inflation qui n'était plus jugée transitoire.

La BCE annonçait aussi en septembre l'arrêt de son programme d'achats d'urgence (PEPP) pour mars 2022 tout en se réservant la possibilité de transformer et d'abonder l'APP afin de garder un maximum de souplesse en cas de déception sur la conjoncture. En décembre, elle confirmait l'arrêt du PEPP et décidait un abondement partiel de l'APP dont le montant devrait revenir à la normale fin 2022. Toutefois, contrairement à la FED, elle ne voulait pas évoquer de timing quant à une hausse des taux et jugeait encore l'inflation comme essentiellement temporaire.

Par ailleurs, d'autres banques centrales annonçaient sur cette fin d'année une baisse des achats de titres (Canada) ou décidaient de commencer un cycle de hausse des taux (Norvège, Royaume Uni) ou bien encore abandonnaient leur target de taux (taux à 5 ans en Australie).

Ainsi avec des indices d'inflation toujours orientés à la hausse (ils atteignent en glissement annuel près de 5% pour la zone Euro et plus de 6% aux US), le dernier trimestre est marqué par une plus grande volatilité sur les marchés obligataires avec une tendance à la hausse des taux plus marquée, une remontée des marges de crédit et une sous-performance des emprunts d'Etat italiens.

En cette fin d'année, les marchés actions sont aussi plus nerveux d'autant que l'apparition du nouveau variant Omicron jette un doute sur les prévisions de croissance 2022, car il pourrait perturber de nouveau les chaînes d'approvisionnement et ralentir le dégonflement prévu des indices d'inflation. Toutefois, les indices actions terminent l'année sur des plus hauts (S&P) ou proche des plus hauts (Eurostoxx).

Au total, sur le second semestre 2021, les taux à 10 ans US et allemand augmentent peu (environ 4 bp) et s'établissent respectivement à 1,51% et -0,17% fin décembre. Les taux italiens remontent plus fortement à 1,17% (+35 bp). Les marges de crédit remontent que ce soit pour les titres de haute qualité ou de haut rendement.

Début 2022, les surprises à la hausse concernant l'inflation et des indicateurs précurseurs d'activité toujours bien orientés ont renforcé le volontarisme des Banques Centrales dans leur lutte contre l'inflation (qui à leurs yeux n'était plus considérée comme totalement transitoire) et ont entraîné les taux de marché à la hausse. Toutefois, les espoirs d'une inflexion de l'inflation mi-2022 limitaient le potentiel de hausse des taux.

Le conflit ukrainien a changé la donne.

RAPPORT DE GESTION

L'aversion au risque liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie a d'abord entraîné un « flight to quality » ramenant les taux des emprunts d'état à 10 ans US et allemand respectivement à 1,70% et -0,10% début mars.

Ce phénomène fut de courte durée car les marchés, anticipant de larges pénuries de matières premières énergétiques et agricoles, ont privilégié l'impact inflationniste de la guerre (plutôt que les conséquences sur la croissance). Ainsi les anticipations de remontée de taux de la part des Banques Centrales se sont fortement accrues, soutenues par des déclarations de plus en plus agressives de leurs membres au vu de statistiques d'inflation toujours orientées à la hausse

De nombreuses Banques Centrales ont alors fait volte-face et ont remonté vigoureusement leurs taux directeurs : FED, Banque d'Angleterre, Banque du Canada, Banque Nationale Suisse, Riskbank (suède), Banque de Norvège... La BCE a annoncé l'arrêt de ses achats de titres dès la fin juin (plutôt qu'initialement prévu) ainsi qu'une hausse des taux de 25bp fin juillet et envisage une remontée de 50 bp en septembre si les indices d'inflation ne s'infléchissaient pas. Seules les Banque du Japon et de Chine maintiennent des politiques monétaires accommodantes.

Ainsi, quasiment sans retour, les taux de marché ont remonté jusqu'à des niveaux symboliques sur les taux à 10 ans : mi-juin ils s'établissaient à 3,50% aux US, proche de 2% en Allemagne, 2,75% au UK, 2,50% en France et 4,20% en Italie. La hausse des prix des matières premières agricoles, des prix du gaz et du pétrole alimentaient en effet les craintes d'un maintien des niveaux d'inflation sur de hauts niveaux.

En toute fin de période, les marchés ont commencé à prendre conscience du caractère récessif de cet environnement : la guerre en Ukraine qui se prolonge, la politique de zéro-Covid en Chine impactant les chaînes de production, une inflation toujours sur des plus hauts et la perspective de politiques monétaires plus agressives ont en effet un impact fortement négatif sur la consommation (confiance des consommateurs au plus bas) et sur les entreprises (ralentissement de la production, réduction des marges bénéficiaires liée à l'explosion des coûts...). Les intervenants ont alors commencé à anticiper un net ralentissement voire une récession, ramenant les taux souverains à 10 ans à fin juin sur des niveaux de 3% aux US, 1,34% en Allemagne, 2,20% au UK, 1,92% en France et 3,26% en Italie (la baisse du taux italien a été aidée par la volonté affirmée de la BCE de lutter contre toute fragmentation). Les prix des métaux ont alors enregistré un recul important.

Mais ces craintes de récession associées à des niveaux d'inflation toujours élevés (le fameux pic est maintenant anticipé à fin 2022) constituent un mauvais cocktail pour les actifs risqués. Ainsi les marges de crédit ont fortement remonté sur la période (sur le segment Haute Qualité, elles se rapprochent des niveaux de mars 2020, 1ère vague de COVID) et les marchés actions corrigent.

Au total, les performances de toutes les classes d'actifs (hors matières premières) sont largement négatives sur le 1er semestre 2022. A titre d'exemple, le US T Note 10 ans affiche la pire performance semestrielle constatée depuis la fin du 18ème siècle, et le S&P 500 réalise la pire performance depuis les années 70...

Pour ce qui concerne la gestion, les secteurs ayant contribué positivement à la performance sont : l'énergie, les services aux collectivités. Les secteurs ayant contribué négativement à la performance sont : les technologiques, l'industrie, les matériaux, la santé et la consommation discrétionnaire.

La part des valeurs cycliques est restée stable représentant en moyenne 43.35% du portefeuille. La part des valeurs de croissance a été réduite passant de 24.3% à 20.8%. La part des valeurs défensives est restée stable, représentant en moyenne 28.6% du portefeuille. Le fonds est resté absent des immobilières, des financières, de la consommation de base et des services de communication.

- La pondération du secteur de la santé a été réduite passant de 11.5% à 7.8% du portefeuille. Au sein du secteur on notera la vente d'Orpea, dans le segment des maisons de retraite, suite à la sortie du livre *Les fossoyeurs* et des controverses associées.
- La pondération des services aux collectivités a été accrue passant de 16.6% à 21.3%. Une position en Solaria, producteur espagnol d'énergie solaire, a été constitué.
- Le poids du secteur de la technologie a été réduit passant de 24.3% du portefeuille à 20.8% en fin d'exercice compte-tenu de la corrélation négative du secteur à la montée des taux.
- Le poids de la consommation discrétionnaire a été réduit, passant de 3.4% à 2.8% du portefeuille avec la vente de l'équipementier automobile Plastic Omnium.
- Le poids du secteur des produits de base est resté stable représentant en moyenne 15.1% du portefeuille. Au sein de ce secteur, une ligne a été constituée en Umicore, valeur belge spécialisée notamment dans le recyclage des matériaux et les solutions en termes de mobilité propre.
- Le poids du secteur de l'énergie a été augmenté avec l'introduction en portefeuille de Gaztransport et technigaz, valeur française leader mondial

RAPPORT DE GESTION

de la fabrication de systèmes de confinement et de membrane cryogénique pour le stockage et le transport en mer de Gaz Naturel Liquéfié, compte-tenu de la demande grandissante suite au conflit russo-ukrainien.

- Le poids du secteur industriel est resté quasi stable représentant en moyenne 21.1% du portefeuille. Au sein du secteur, les deux plus importantes positions sont représentées par CNH, valeur spécialisée notamment dans les machines agricoles et Bureau Veritas, valeur française de la thématique Inspection-Certification-Contrôle.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Changements intervenus en cours d'exercice

30/09/2021	Création part CS.
20/12/2021	Ajout d'un centralisateur (IZNES).

Synthèse des frais

⇒ Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0,00 %
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	0,21%	
commission de surperformance		0,00%
commissions de mouvement		0,21%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	2,21%	

⇒ Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0,00 %
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	1,17%	
commission de surperformance		0,96%
commissions de mouvement		0,21%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	1,97%	

Evolution de la valeur liquidative

	VL au 30/06/2021	VL au 30/06/2022	Nbre de parts au 30/06/2022
Part C	188,95 €	169,03 €	258 129,842
Part I	1 334,65 €	1 195,39 €	6 138,955

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Qté	Valeur boursière	% Actif Net
EPARGNE ETH MON C (*)	EUR	10 882	4 236 036,14	8,31

(*) Cet OPC est géré par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Pas d'existence de rétrocessions de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires.

Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

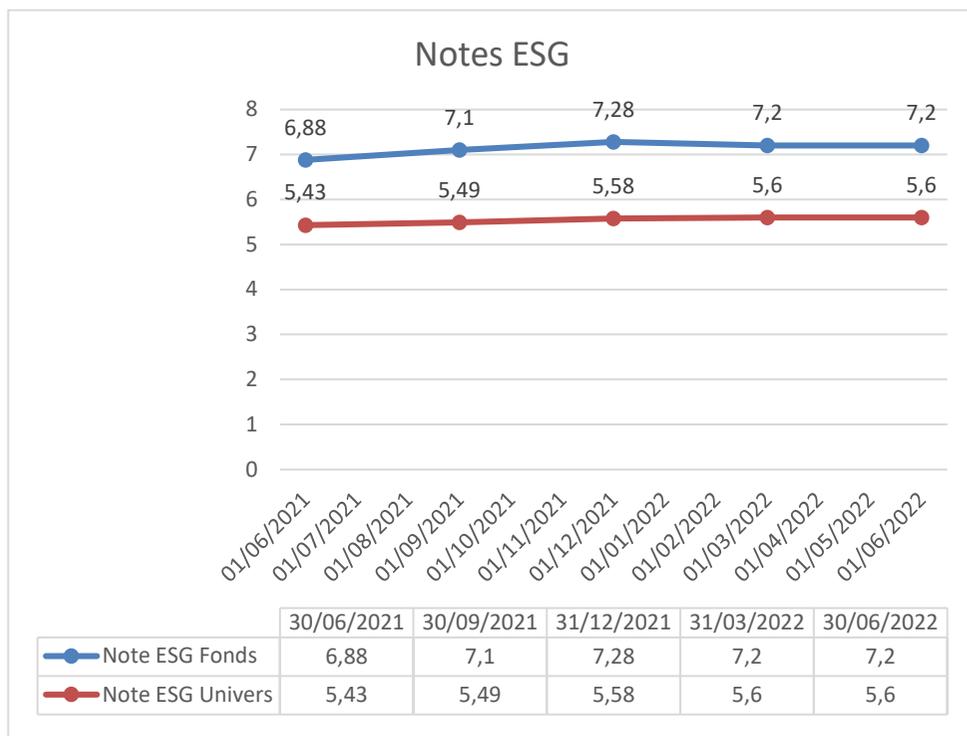
Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 30/06/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,2 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,88 et 7,28. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : le FCP, géré sur le thème du développement durable et selon une approche ISR, a pour objectif d’offrir, sur un horizon de cinq ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l’Euro Stoxx.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d’investissement du fonds en font un fonds qui poursuit au moins un objectif d’investissement durable. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l’article 9 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l’application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu’à la clôture de l’exercice, 15,8% de l’actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d’activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Titres éligibles au PEA

Quota de titres éligibles au PEA au 30/06/2022 : 84,09 %

Exercice des droits de vote

Au cours de l’exercice, le FCP a eu pour objectif d’exercer le plus souvent possible les droits de vote dont il disposait dans l’intérêt des porteurs. Au cours de l’exercice, 30 assemblées générales ont été concernées.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l’exercice 2021 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Rémunérations versées en 2021	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 040	75
Dont fixe	5 265	75
Dont accessoires	269	75
Dont variable	506	64

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet. Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice du fonds.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de son processus ISR : la société de gestion a mis en place (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une analyse de la performance ESG des émetteurs avec une surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination). La description détaillée du processus ISR est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.



ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**

**ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
ECOFI INVESTISSEMENTS
22-28 rue Joubert
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	51 618 758,21	56 605 173,72
Actions et valeurs assimilées	47 382 722,07	52 653 117,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 382 722,07	52 653 117,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 236 036,14	3 952 056,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 236 036,14	3 952 056,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	15 275,65	460 870,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 275,65	460 870,77
COMPTES FINANCIERS	850 407,23	130,05
Liquidités	850 407,23	130,05
TOTAL DE L'ACTIF	52 484 441,09	57 066 174,54

BILAN PASSIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 058 353,61	48 089 778,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 561 830,20	6 571 151,27
Résultat de l'exercice (a,b)	-649 422,90	-624 089,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	50 970 760,91	54 036 839,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	283 024,31	1 473 835,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	283 024,31	1 473 835,47
COMPTES FINANCIERS	1 230 655,87	1 555 499,27
Concours bancaires courants	1 230 655,87	1 555 499,27
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	52 484 441,09	57 066 174,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	525 729,73	344 348,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 738,48	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	550 468,21	344 348,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 415,61	9 282,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	10 415,61	9 282,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	540 052,60	335 065,80
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 133 575,65	986 123,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-593 523,05	-651 057,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-55 899,85	26 967,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-649 422,90	-624 089,95

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille».

Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

- Instruments du marché monétaire :

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Parts ou actions d'OPC

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier - Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les

instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais recouvrent tous les frais factures directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Le taux maximum de frais de gestion fixes appliqué sur la base de l'actif net est calculé comme suit :

Parts C : 2.0% TTC et Parts I : 0.8% TTC

Méthode de calcul des frais de gestion variables

Le taux de frais de gestion variable est de 25%TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence pour la part I.

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque période de référence) selon les modalités suivantes :

La période de référence est l'exercice du FCP. La période de référence débute à la dernière valeur liquidative de la période de référence précédente sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine valeur liquidative de la période de référence en cours sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 25% TTC représente la différence entre l'actif du FCP avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur du FCP sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le FCP. L'indicateur de référence est l'Euro Stoxx.

En cas de surperformance du FCP par rapport à l'actif de référence, à l'issue de la période de référence, une commission de surperformance sera prélevée. La part des frais de gestion variables représentera 25% TTC de la différence entre la performance du FCP et la performance de l'actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous-performance du FCP par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à l'issue de la période de référence.

Les frais de recherches sont provisionnés pour un budget annuel de 36 573.09 EUR TTC. Les frais de recherche, précédemment comptabilisés avec les frais de transaction, sont désormais enregistrés dans les comptes de charges.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	54 036 839,80	31 581 202,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 028 625,25	48 233 540,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 658 124,63	-37 565 438,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 043 962,26	7 380 798,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 445 023,66	-882 504,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	64 213,04
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-1 032,68
Frais de transactions	-205 109,14	-287 008,35
Différences de change	-50 542,26	16 810,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 186 343,66	6 147 316,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	182 455,60	9 368 799,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 368 799,26	-3 221 483,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-593 523,05	-651 057,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	50 970 760,91	54 036 839,80

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 407,23	1,67
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230 655,87	2,41
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	850 407,23	1,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 230 655,87	2,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 776 232,37	7,41	398 746,31	0,78	345 054,69	0,68	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	418,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151,07	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	788 040,44	1,55	154 294,03	0,30	288 321,40	0,57	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	15 275,65
TOTAL DES CRÉANCES		15 275,65
DETTES		
	Frais de gestion fixe	78 930,21
	Frais de gestion variable	91 778,31
	Autres dettes	112 315,79
TOTAL DES DETTES		283 024,31
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-267 748,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C		
Parts souscrites durant l'exercice	98 305,931	19 024 002,02
Parts rachetées durant l'exercice	-62 612,682	-12 022 292,84
Solde net des souscriptions/rachats	35 693,249	7 001 709,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	258 129,842	
Part ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I		
Parts souscrites durant l'exercice	7 937,752	11 004 623,23
Parts rachetées durant l'exercice	-10 794,000	-14 635 831,79
Solde net des souscriptions/rachats	-2 856,248	-3 631 208,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 138,955	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	920 385,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	76 326,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	15 643,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,16
Frais de gestion variables acquis	76 134,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 236 036,14
Instruments financiers à terme	FR0010219899	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE C	4 236 036,14
Total des titres du groupe			4 236 036,14

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-649 422,90	-624 089,95
Total	-649 422,90	-624 089,95

	30/06/2022	30/06/2021
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-564 285,90	-528 943,98
Total	-564 285,90	-528 943,98

	30/06/2022	30/06/2021
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-85 137,00	-95 145,97
Total	-85 137,00	-95 145,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 561 830,20	6 571 151,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 561 830,20	6 571 151,27

	30/06/2022	30/06/2021
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 052 151,80	5 124 797,68
Total	3 052 151,80	5 124 797,68

	30/06/2022	30/06/2021
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	509 678,40	1 446 353,59
Total	509 678,40	1 446 353,59

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net Global en EUR	13 281 660,22	17 565 975,32	31 581 202,53	54 036 839,80	50 970 760,91
Parts ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO D en EUR					
Actif net	4 083,03	3 766,23	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	48,000	49,100	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	85,06	76,70	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur +/- values nettes	8,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,31	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,38	0,64	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,075	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C en EUR					
Actif net	13 277 577,19	17 562 209,09	22 063 212,75	42 031 345,19	43 632 265,27
Nombre de titres	104 212,781	136 271,568	154 791,316	222 436,593	258 129,842
Valeur liquidative unitaire	127,40	128,87	142,53	188,95	169,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,72	-2,25	22,19	23,03	11,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,58	1,09	-0,81	-2,37	-2,18
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I en EUR					
Actif net	0,00	0,00	9 517 989,78	12 005 494,61	7 338 495,64
Nombre de titres	0,00	0,00	9 480,000	8 995,203	6 138,955
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 004,00	1 334,65	1 195,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	6,59	160,79	83,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-5,72	-10,57	-13,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SYMRISE AG	EUR	24 380	2 531 863,00	4,97
TOTAL ALLEMAGNE			2 531 863,00	4,97
BELGIQUE				
ELIA GROUP SA/NV RTS 23-06-22	EUR	5 844	2 591,23	0,00
ELIA SYSTEM	EUR	5 844	790 108,80	1,55
UMICORE	EUR	13 957	465 047,24	0,91
TOTAL BELGIQUE			1 257 747,27	2,46
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	66 813	2 457 382,14	4,82
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	138 043	3 108 728,36	6,10
IBERDROLA SA	EUR	294 002	2 909 443,79	5,71
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	30 510	617 827,50	1,21
TOTAL ESPAGNE			9 093 381,79	17,84
ETATS-UNIS				
ANSYS	USD	5 535	1 275 122,89	2,50
TESLA INC	USD	2 187	1 417 896,93	2,78
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	2 071	1 083 212,55	2,13
TOTAL ETATS-UNIS			3 776 232,37	7,41
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	29 647	1 252 289,28	2,46
TOTAL FINLANDE			1 252 289,28	2,46
FRANCE				
BUREAU VERITAS	EUR	85 122	2 081 232,90	4,08
CAPGEMINI SE	EUR	13 904	2 272 608,80	4,46
DASSAULT SYST.	EUR	68 662	2 411 066,13	4,73
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	10 756	1 285 342,00	2,52
LEGRAND SA	EUR	9 818	691 776,28	1,36
MERSEN	EUR	26 761	761 350,45	1,49
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	9 778	2 926 555,40	5,74
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	11 184	1 262 673,60	2,48
WORLDLINE SA	EUR	44 215	1 564 326,70	3,07
TOTAL FRANCE			15 256 932,26	29,93
ITALIE				
ERG SPA	EUR	33 275	986 271,00	1,93
PRYSMIAN SPA	EUR	33 726	883 958,46	1,73
TOTAL ITALIE			1 870 229,46	3,66
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	13 983	648 811,20	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			648 811,20	1,27
NORVEGE				
AKER CARBON CAPTURE AS	NOK	215 238	345 054,69	0,68
TOTAL NORVEGE			345 054,69	0,68
PAYS-BAS				
AMG ADVANCED METALLURGICAL GROUP N.V.	EUR	64 876	1 595 949,60	3,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASML HOLDING NV	EUR	6 786	3 093 398,10	6,07
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	260 000	2 865 200,00	5,62
CSM NV	EUR	33 219	958 700,34	1,88
KONINKLIJKE DSM	EUR	17 784	2 438 186,40	4,78
TOTAL PAYS-BAS			10 951 434,44	21,49
ROYAUME-UNI				
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	62 446	398 746,31	0,79
TOTAL ROYAUME-UNI			398 746,31	0,79
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 382 722,07	92,96
TOTAL Actions et valeurs assimilées			47 382 722,07	92,96
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE C	EUR	10 882	4 236 036,14	8,31
TOTAL FRANCE			4 236 036,14	8,31
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 236 036,14	8,31
TOTAL Organismes de placement collectif			4 236 036,14	8,31
Créances			15 275,65	0,03
Dettes			-283 024,31	-0,55
Comptes financiers			-380 248,64	-0,75
Actif net			50 970 760,91	100,00

Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES I	EUR	6 138,955	1 195,39
Parts ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	EUR	258 129,842	169,03